

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/697

30 mai 2006

(06-2600)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ZONE EXEMPTÉ DE PARASITES DE L'ÉTAT DE BAHIA *Mycosphaerella fijiensis*

Communication présentée par le Brésil

La communication ci-après, reçue le 23 mai 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

1. Le Secrétariat à la santé des animaux et à la préservation des végétaux du Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire a promulgué, le 12 mai 2006, l'Instruction normative n° 20, publiée dans le "Diário Oficial da União" (Journal officiel fédéral) n° 91, section I, page 7, du 15 mai 2006, reconnaissait pour une année le statut de zone exempte de *Mycosphaerella fijiensis* (Morelet) Deighton de l'État de Bahia.

2. Date d'entrée en vigueur: 15 mai 2006.

3. Le texte peut être téléchargé à partir du site Internet suivant:

http://www.in.gov.br/materias/pdf/do/secao1/15_05_2006/do1-7.pdf (disponible uniquement en portugais, 1 page).

4. Courriel: cgomc@agricultura.gov.br.
